



Association des familles Roy d'Amérique

Assemblée générale annuelle (AGA)

20 septembre 2025



SAINT-VALLIER DE BELLECHASSE
Salle multifonctionnelle de Saint-Vallier
367 avenue de l'Église, Saint-Vallier, Québec

1- PRÉSIDENT



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025



SUZANNE CLAIRE ROY 1527
PRÉSIDENTE (poste 7)
Laurentides
president@famillesroy.org



MICHEL AUDY 1549
VICE-PRÉSIDENT (poste 10)
Capitale-Nationale
vice-president@famillesroy.org



LUCIE ROY 1438
SECRÉTAIRE et REGISTRARIE
(poste 6)
Capitale-Nationale
secretaire@famillesroy.org



LYNE ROY 1624
TRÉSORIÈRE (poste 4)
Chaudière-Appalaches
tresorier@famillesroy.org



LOUIS ROY 1403
GÉNÉALOGISTE (poste 3)
Montréal
genealogiste@famillesroy.org



JEAN-YVES ROY 1625
ADMINISTRATEUR (poste 5)
Longueuil



JEAN-MARIE TANGUAY 1603
ADMINISTRATEUR (poste 9)
Bellechasse



SIMON BROUARD 696
ADMINISTRATEUR (poste 1)
Capitale-Nationale



BERTRAND ROY 1606
ADMINISTRATEUR (poste 2)
Capitale-Nationale



RICHARD-GASTON ROY 723
ADMINISTRATEUR (poste 8)
Outaouais



MICHEL TURCOTTE 1434
ADMINISTRATEUR (poste 11)
Capitale-Nationale

20 septembre 2025

Bienvenue à votre

Assemblée générale

annuelle 2025



2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Président
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 21 septembre 2024
4. Rapport de la présidente 2024-2025
5. Rapport financier 2024-2025
6. Nomination d'un expert-financier
7. Modifications aux règlements généraux, selon le tableau comparatif :
 - a. Articles 6.02, 6.04, 6.05a, 6.06, 6.07b, 6.09, 6.09a, 6.10, 7.02, 7.04, 8.06, 8.07, 8.10, 9, 9.02, 10.01, 10.02, 12.04, 14, 14.02, 14.03
8. Varia
9. Élections : nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
10. Élection des administrateurs
11. Levée de l'assemblée



3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL AGA 2024

21 SEPTEMBRE 2024 (Lévis)

1. Président et secrétaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du Procès Verbal de l'AGA du
21 septembre 2024 (Lévis)
4. Rapport du président : lecture et adoption
5. Rapport financier 2023 – 2024 : lecture et adoption
6. Nomination d'un expert-comptable
7. Ratification des actes des administrateurs
8. Modification des Règlements généraux
8. Varia
9. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
10. Élection des administrateurs
11. Levée de l'assemblée



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour chers membres, bonjour chers invités

Je suis très heureuse aujourd’hui de vous informer sur «l’état de la situation» de votre association. Tout d’abord je vais vous faire part des réalisations de l’année d’opération qui se termine aujourd’hui par la tenue de cette assemblée générale annuelle et ce grand rassemblement.

Ensuite, je ferai état de là où nous en sommes rendus dans l’exécution du plan de développement stratégique 2024-26. Enfin, je terminerai en vous faisant part des priorités de notre conseil d’administration pour la dernière année de ce plan.

Gardons à l’esprit que ce plan de développement a pour raison d’être d’accélérer le virage vers les nouvelles technologies numériques afin de se doter d’outils de gestion plus appropriés et de mettre en place une approche plus actualisée de transmission à nos membres des connaissances généalogiques et des services conséquents. Ce faisant, nous avons également comme préoccupation d’intéresser les générations plus jeunes à valoriser la connaissance de la généalogie et de l’histoire de leur famille.

Vos administrateurs ont toujours été soucieux de vous consulter et de vous garder bien informés, ainsi que d’implanter les changements de façon progressive.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE D'OPÉRATION 2024-25

1.1 CONCERNANT LE FONCTIONEMENT DE VOTRE CA

L'AGA du 21 septembre 2024 à Lévis, a permis la mise en place du nouveau Conseil d'Administration avec 11 administrateurs élus. Pour des raisons personnelles, 3 administrateurs ont quitté leur poste. À la suite d'un appel vers nos membres, nous avons pu combler ces trois postes comme suit :

- poste 4, Lyne Roy (# 1624)
- poste 5, Jean-Yves Roy (# 1625)
- poste 9, Jean-Marie Tanguay (# 1603)

Les dossiers de ces personnes ont été présentés au CA par résolution et entérinés à l'unanimité.

Une nouvelle équipe de 11 administrateurs a été mise en place pour la bonne marche de l'Association, la réalisation des nombreux projets et le soutien à nos membres.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le Comité Exécutif a été formé par :

Suzanne Claire Roy	Présidente	Poste 7
Michel Audy	Vice-président	Poste 10
Lyne Roy	Trésorière	Poste 4
Lucie Roy	Secrétaire et registaire	Poste 6

Le Conseil d'administration comptait également :

Louis Roy	Généalogiste	Poste 3
Michel Turcotte	Administrateur responsable des règlements et pratiques	Poste 11
Jean-Yves Roy	Administrateur	Poste 5
Simon Brouard	Administrateur	Poste 1
Bertrand Roy	Administrateur	Poste 2
Jean-Marie Tanguay	Administrateur	Poste 9
Richard-Gaston Roy	Administrateur	Poste 8



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025

	SUZANNE CLAIRE ROY 1527 PRÉSIDENTE (poste 7) Laurentides president@famillesroy.org		MICHEL AUDY 1549 VICE-PRÉSIDENT (poste 10) Capitale-Nationale vice-president@famillesroy.org
	LUCIE ROY 1438 SÉCRÉTAIRE ET REGISTRAIRE (poste 6) Capitale-Nationale secretarie@famillesroy.org		LYNE ROY 1624 TRÉSORIÈRE (poste 4) Chaudière-Appalaches tresorer@famillesroy.org
	JEAN-YVES ROY 1625 ADMINISTRATEUR (poste 2) Longueuil		JEAN-MARIE TANGUAY 1603 ADMINISTRATEUR (poste 9) Bellechasse
	BERTRAND ROY 1606 ADMINISTRATEUR (poste 2) Capitale-Nationale		RICHARD-GASTON ROY 723 ADMINISTRATEUR (poste 8) Outaouais
	SIMON BROUARD 696 ADMINISTRATEUR (poste 1) Capitale-Nationale		MICHEL TURCOTTE 1434 ADMINISTRATEUR (poste 11) Capitale-Nationale



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE D'OPÉRATION 2024-25 1.2 CONCERNANT L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION

Le patronyme Roy représente le 3e patronyme en importance de nombre au Québec seulement, et ce, sans compter les noms dérivés du patronyme Roy. Nous avons communiqué lors de l'AGA 2024 que 242 personnes étaient membres de l'AFROY, et aujourd'hui nous constatons une augmentation très encourageante à 289 membres, soit une augmentation de 19%. Nous avons donc inversé le processus de déclin.

Ceci étant dit, cette croissance me semble limitée par rapport au nombre de descendants des 25 familles souches partout en Amérique. Je rappelle à nouveau que le Conseil d'Administration en l'an 2000 a établi un objectif de 1000 adhésions, mais était-ce réaliste ou trop ambitieux ?



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



Intervalle d'âge	Nombre	Pourcentage	Type de membres	Actif	Expiré	Grâce	Total	
Non mentionné	74	25,6%	Membre régulier	157	32	10	199	68,9%
75-80	54	18,7%	Membre à vie Canadien	40			40	13,8%
70-75	38	13,1%	Membre régulier hors Canada	16	1	2	19	6,6%
80-85	36	12,5%	Membre émérite	11			11	3,8%
65-70	31	10,7%	Membre associé	8		1	9	3,1%
60-65	11	3,8%	Membre partenaire	6			6	2,1%
85-90	9	3,1%	Membre à vie Canadien associé	2			2	0,7%
90-95	7	2,4%	Membre à vie hors Canada	2			2	0,7%
45-50	6	2,1%	Membre associé hors Canada	1			1	0,3%
35-40	5	1,7%	Total	243	33	13	289	100%
55-60	5	1,7%						
50-55	4	1,4%						
95-100	4	1,4%						
15-20	2	0,7%						
30-35	1	0,3%						
40-45	1	0,3%						
Ass. Fam. Losier	1	0,3%						
Total général	289	100%						

Note : Nous n'avons pas la date de naissance de 74 membres
(en date du 13 septembre 2025)



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. ADHÉSION À L'ASSOCIATION, ÉTAT DE LA SITUATION (en date du 08 août 2025)

Provenance d	Nombre	
Capitale-Nationa	50	17,3%
Chaudière-Appa	37	12,8%
Montérégie	32	11,1%
Estrie	21	7,3%
Bas-St-Laurent	19	6,6%
Montréal	16	5,5%
Laurentides	11	3,8%
Outaouais	11	3,8%
Mauricie	6	2,1%
Côte-Nord	5	1,7%
Lanaudière	5	1,7%
Centre-du-Québ	3	1,0%
Laval	3	1,0%
Colombie-Britani	2	0,7%
Gaspésie-Îles-de	2	0,7%
Saguenay-Lac-S	2	0,7%
Beauce	1	0,3%
Québec-Lévis	1	0,3%
Ontario	12	4,2%
Nouveau-Brunsw	6	2,1%
Alberta	2	0,7%
Manitoba	2	0,7%
ME	5	1,7%
CA	3	1,0%
TN	3	1,0%
TX	3	1,0%
AZ	2	0,7%
FL	2	0,7%
IL	2	0,7%
LA	2	0,7%
MA	2	0,7%
MD	2	0,7%
MS	2	0,7%
OR	2	0,7%
VA	2	0,7%
CO	1	0,3%
MI	1	0,3%
NH	1	0,3%
NY	1	0,3%
WI	1	0,3%
Belgique	1	0,3%
France	2	0,7%
Total général	289	100,0%

Ancêtres	Nombre	
Nicolas Leroy et Jeanne Lelièvre	109	38%
Antoine Roy dit Desjardins et Marie Major	54	19%
Non mentionné	29	10%
Siméon LeRoy dit Audy et Claude des Chalets	26	9%
Jean-Pierre LeRoy et de Geneviève Mallet	20	7%
Pierre LeRoy et Catherine du Charme	11	4%
Jean LeRoy dit Laliberté et Marie	8	3%
Mathurin Roy et Marguerite Biré	7	2%
Olivier LeRoy et Madeleine Rentier dite Courcoul	5	2%
Jean LeRoy dit La pensée et Jeanne Mallet de Richecourt	4	1%
Joseph Roy dit Chouigny et Marguerite Martin	3	1%
Michel Roy dit Châtellerault et Françoise Hobbé [Aubé]	2	1%
Membre régulier non familial	2	1%
Jacques Lepage dit Roy et Marie Darveau	1	0%
Jacques Roy et de Marie [Rouet] Roy	1	0%
Jean LeRoy dit de Marans et Françoise Bouet	1	0%
Jean Porte Lance dit Roy et Anne Forques	1	0%
Jean Roy et m2 M-Françoise Ménard	1	0%
Pierre Alloir dit Roy et Thérèse Odon	1	0%
Simon LeRoy et Jeanne Godard	1	0%
Membre partenaire non familial	1	0%
Membre associé non familial	1	0%
Total général	289	100%



Note :

Nous n'avons pas le nom de la famille souche de 29 membres

20 septembre 2025



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE D'OPÉRATION 2024-25

1.3 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE L'ASSOCIATION

1.3.1 Élaborer et mise en place de la campagne de sociofinancement en collaboration avec La Ruche (organisme de sociofinancement soutenu par le Mouvement Desjardins) pour accélérer le virage numérique de l'AFROY, campagne conclue en janvier 2025.

1.3.2 Lancer un appel d'offre, et sélectionner une agence pour effectuer la refonte du nouveau site web de l'AFROY.

- Soyez assurés que nous avons procédé avec diligence à la sélection du prestataire choisi pour effectuer ce travail, à la suite d'un appel d'offre global et un processus de sélection rigoureux mené par notre webmestre, Pierre Dubé et moi-même, et entériné par le CA;
- Un contrat a été signé avec Dynamics-Arts le 26 avril 2025, un prestataire établi dans la région de Québec.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE D'OPÉRATION 2024-25

1.3 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE L'ASSOCIATION

1.3.3 Procéder à la refonte du site web avec un suivi rigoureux hebdomadaire sur l'exécution du contrat et du cahier des charges par Pierre Dubé, et moi-même. Cette refonte permet une approche plus conviviale et interactive du site web. Voici certaines fonctionnalités, pour en nommer que quelques-unes:

- un compte pour chaque membre vous permettant de mettre à jour votre profil, de visionner vos transactions et vous donnant accès à des services offerts seulement aux membres;
- des fonctionnalités additionnelles pour la gestion des membres, des adhésions et renouvellements, facilitant ainsi le travail de registraire de notre secrétaire;
- un intranet accessible aux administrateurs pour consolider les archives numériques et les documents de l'association, le recueil des pratiques et procédures, et toute information nécessaire au bon fonctionnement de l'AFROY;
- la possibilité pour les administrateurs de mettre à jour le contenu du site sans avoir recourt à un prestataire externe, comme c'est le cas maintenant. Donc une économie de temps et d'argent.





4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE D'OPÉRATION 2024-25

1.3 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE L'ASSOCIATION

1.3.4 Communiquer avec vous demeure au cœur de nos préoccupations :

- Mise à jour régulière de notre groupe Facebook «Familles Roy d'Amérique». Merci à Dan Roy (membre 1383) de Vancouver qui fait le suivi des échanges sur le groupe Facebook et des demandes d'adhésion; Merci également à Réjean Roy (membre 21) pour sa contribution régulière sur les sujets généalogiques;
- Envoi par courriel de l'infolettre «Notre histoire se poursuit...» vous informant de façon plus régulière et dynamique sur les sujets d'ordre administratif ou encore sur les nouvelles du moment, six numéros ont été envoyés;
- Modification du site web actuel pour l'ajout de fonctionnalités supplémentaires, qui sont récupérées sur le nouveau site web, et surtout le maintenir à jour.

Familles Roy d'Amérique

■ Groupe Privé · 633 membres · AI enabled



En date du 17 septembre 2025





4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

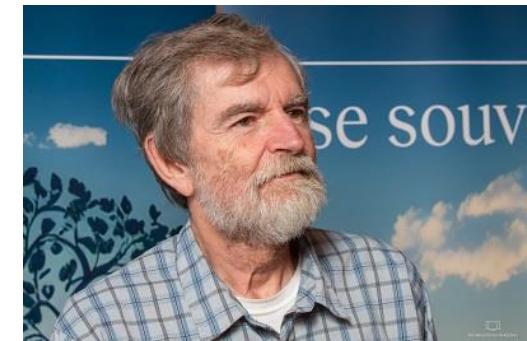
1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE D'OPÉRATION 2024-25

1.3 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE L'ASSOCIATION

1.3.5 Mettre à jour de notre politique d'abonnement et de tarification de toutes les catégories de membres, tel qu'approuvé à l'AGA 2024.

1.3.6 Établir les responsabilités essentielles au bon fonctionnement et pérennité de l'Association :

- Michel Turcotte, responsable des règlements généraux et des procédures / pratiques de l'AFROY, a coordonné la mise en place d'un recueil de pratiques et procédures, recueil qui résume comment effectuer les responsabilités et tâches de l'AFROY, et qui facilite ainsi la relève d'un secteur de responsabilités par un autre administrateur (i.e. secrétaire, trésorière);
- Il est également de la politique relative à l'application de la loi 25 concernant la vie privée de nos membres





4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE D'OPÉRATION 2024-25

1.3 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE L'ASSOCIATION

1.3.6 Établir les responsabilités essentielles au bon fonctionnement et pérennité de l'Association :

- Lyne Roy a pris la responsabilité de trésorière depuis mars 2025;
 - ✓ Elle a travaillé 37 ans chez le Mouvement Desjardins, dont 22 ans à titre de directrice générale.
 - ✓ Elle est familière avec les conseils d'administration, les assemblées générales annuelles, ainsi que la lecture et la diffusion des états financiers.
- Jean-Marie Tanguay, a pris le rôle de bouquiniste pour faire suite aux achats faits en ligne sur le site web de l'AFROY, rôle qui prendra encore plus d'importance avec le déploiement du nouveau site web :
 - ✓ Jean-Marie nous apporte une expérience importante comme gestionnaire de projets et son implication sur différents Conseils d'administration, nous apportant ainsi une aide précieuse.





4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE D'OPÉRATION 2024-25

1.3 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE L'ASSOCIATION

1.3.6 Établir les responsabilités essentielles au bon fonctionnement et pérennité de l'Association :



• Michel Audy, vice-président de l'AFROY, a accepté de reprendre le rôle d'éditeur de la revue «Les Souches», compte tenu de l'extrême difficulté de recruter un éditeur ou une éditrice. Ce faisant, Michel a élaboré avec le soutien de notre géanalogiste, une édition spéciale à l'occasion de notre 30e anniversaire d'édition imprimée, revue qui a été remise aux membres présents à ce rassemblement et postée aux autres membres par la suite. Nous avons choisi de rééditer des articles qui, selon nous, représentent bien la diversité et la qualité de nos parutions au cours de ces dernières années. Nous avons dû faire des choix. Nous vous remercions pour tous ces articles que vous nous avez transmis au cours de ces 30 dernières années :

- ✓ Nous remercions vivement Linda Roy (membre 731) qui a œuvré comme éditrice pour la revue pendant de nombreuses années, et qui a effectué un travail remarquable.
- ✓ Elle était soutenue par Réjean Roy dans son rôle de géanalogiste de l'AFROY, rôle qu'il a assumé jusqu'en 2024.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE D'OPÉRATION 2024-25

1.3 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE L'ASSOCIATION

1.3.6 Établir les responsabilités essentielles au bon fonctionnement et pérennité de l'Association :

- Lucie Roy (membre 1438), registaire et secrétaire, et Michel Turcotte (membre 1434), ont procédé à un inventaire exhaustif de nos archives, travail important qui a permis d'organiser les nombreux documents que nous avions, et établir une liste des livres, revues et autres articles encore en notre possession.





4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE D'OPÉRATION 2024-25

1.3 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE L'ASSOCIATION

1.3.7 Rendre disponible les revues depuis la fondation de l'AFROY :

- Grâce à cet inventaire, il était maintenant possible de vous offrir à partir de notre site web, les revues «Les Souches» depuis sa première édition, version imprimée, si celle-ci est toujours disponible, ou version numérique de la revue;
- Cet inventaire avec un index des revues fourni par Linda Roy (notre ancienne éditrice), nous a permis d'installer un moteur de recherche avec des mots clés. Si vous chercher un article particulier, vous pouvez maintenant vous procurer la revue qui le contient.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE D'OPÉRATION 2024-25

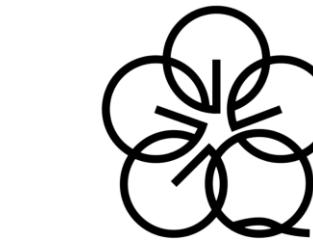
1.3 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE L'ASSOCIATION

1.3.8 Développer les partenariats établis avec les grands organismes de généalogie :

- Fédération québécoise des sociétés de généalogie (FQSG)
- Fédération Histoire Québec (FHQ)
- Fédération des associations de familles du Québec (FAFQ)



Fédération des associations
de familles du Québec



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE

Fédération
Histoire
Québec



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE D'OPÉRATION 2024-25

1.3 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE L'ASSOCIATION

1.3.9 Consulter nos membres par voie de sondage, vous écouter :

- a. En anticipation de l'AGA 2024, nous vous avons fait parvenir un sondage, qui avait trois objectifs :
 - ✓ Connaître le niveau de satisfaction de nos membres;
 - ✓ Identifier les actions prioritaires pour le renouvellement de notre offre de services;
 - ✓ Regénérer les ressources humaines (bénévolat), physiques (technologie) et monétaires.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE D'OPÉRATION 2024-25

1.3 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE L'ASSOCIATION

1.3.9 Consulter nos membres par voie de sondage, vous écouter :

- b. Nous vous avons entendu, et avons mis à jour notre plan stratégique pour tenir compte de vos commentaires, et prévoir quelques projets supplémentaires que vous nous avez demandés:
 1. Plus de 90% des répondants se déclarent très satisfaits ou satisfaits de la gestion et des communications de l'AFROY;
 2. Les principaux services qui obtiennent le plus haut pourcentage de satisfaction sont dans l'ordre : la revue «Les Souches», le site web, la page Facebook et la reconnaissance des accomplissements des ROY ou d'un patronyme dérivé.
 3. Les nouveaux services que vous souhaitez sont :
 - ✓ Obtenir de la formation pour votre recherche généalogique, à l'élaboration de lignées généalogiques de façon autonome ou clé en main
 - ✓ L'édition annuelle imprimée des meilleurs articles de la revue «Les Souches», l'édition annuelle d'un livre sur l'histoire familiale de l'une des 25 familles souches;
 - ✓ L'édition d'un registre de toponymie est également un autre service recherché.





4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE D'OPÉRATION 2024-25

1.3 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE L'ASSOCIATION

1.3.9 Consulter nos membres par voie de sondage, vous écouter :

- b. Nous vous avons entendu, et avons mis à jour notre plan stratégique pour tenir compte de vos commentaires, et prévoir quelques projets supplémentaires que vous nous avez demandés (suite) :
4. Des répondants de langue anglaise résidents à l'extérieur du Québec ont manifesté leurs intérêts pour obtenir ou traduire par eux-mêmes des articles généalogiques ou encore participer au rassemblement annuel.
5. La refonte du site web tiendra compte de vos demandes de façon progressive, ainsi que de l'édition électronique de la revue «Les Souches 2.0»;



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE D'OPÉRATION 2024-25

1.3 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE L'ASSOCIATION

1.3.9 Consulter nos membres par voie de sondage, vous écouter :

c. Les façons d'aider bénévolement qui intéressent le plus les répondants sont selon l'ordre:

- ✓ la rédaction d'articles pour la revue «Les Souches»;
- ✓ la recherche en généalogie;
- ✓ faire partie d'un réseau régional de relateur / influenceurs pour promouvoir les activités et services offerts par l'association.

Je vous encourage ainsi à devenir «**UN RELAYEUR**» auprès de votre famille, ou auprès d'entreprise dont le patronyme fait partie de l'une de nos familles souches. Et pourquoi pas, les solliciter comme commandite ou membre partenaire pour votre association. Toute aide est la bienvenue pour faire connaître cette association qui est la vôtre.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

2. ET MAINTENANT, OÙ EN SOMMES-NOUS DANS NOTRE PLAN TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2024-26?

On voudra bien se rappeler que ce plan a été adopté par notre conseil d'administration le 9 février 2024. Les impacts recherchés de ce plan sont :

- a. Arrêter le déclin du nombre de membres, voire augmenter les nouvelles adhésions;
- b. Renouveler l'offre de services, les outils d'opération de façon à s'adapter à l'ère numérique;
- c. Financer l'adaptation numérique projetée avec comme enjeu principal de reconfiguration de notre site web et l'intégration d'outils de gestion appropriés pour mobiliser les bénévoles;
- d. Assurer la régénération des effectifs de bénévoles nécessaires au bon fonctionnement de notre association.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

2. ET MAINTENANT, OÙ EN SOMMES-NOUS DANS NOTRE PLAN TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2024-26?

Nous pouvons constater que les objectifs d'impacts de ce plan sont en bonne voie d'être atteints :

- a. Comme déjà mentionné, l'adhésion à l'association a progressé de 19%, soit une augmentation de 242 membres à 289 membres à ce jour;
- b. L'adaptation à l'ère numérique caractérise notre opération par l'utilisation optimale de notre groupe Facebook «Familles Roy d'Amérique» (maintenant plus de 600 inscriptions), la publication régulière de notre infolettre «Notre histoire se poursuit...», et la reconfiguration de notre site web, pierre angulaire de cette nécessaire adaptation, que nous aurons le plaisir de vous présenter en primeur dès aujourd'hui lors de notre 5 à 7 «Le grand virage numérique»;



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

2. ET MAINTENANT, OÙ EN SOMMES-NOUS DANS NOTRE PLAN TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2024-26?

Nous pouvons constater que les objectifs d'impacts de ce plan sont en bonne voie d'être atteints :

- c. Le financement de cette adaptation numérique a été remarquablement réussi. Notre campagne de sociofinancement sous la présidence d'honneur de Madame Colette Roy-Laroche et la formidable réponse de nos membres réguliers et partenaires a permis de dépasser l'objectif fixé à 20,000\$;
- d. Bien qu'une nouvelle équipe de 11 administrateurs ait été mise en place pour la bonne marche de notre association, le recrutement de bénévoles doit demeurer une priorité. Une bonne définition des rôles répondant aux besoins d'opérations et l'accès aux nouveaux outils numériques d'opération contribuera sûrement à la régénération des effectifs bénévoles.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

2. ET MAINTENANT, OÙ EN SOMMES-NOUS DANS NOTRE PLAN TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2024-26?

Pour la dernière année de ce plan triennal de développement stratégique, plan qu'il nous faudra renouveler avec pour perspectives «Horizon 2030», voici les priorités d'actions permettant de compléter adéquatement l'atteinte des impacts recherchés par notre plan 2024-26.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

3. PRIORITÉS D'ACTION, PROCHAINE ANNÉE D'OPÉRATION (2025 – 26) CONCERNANT LA GESTION DE L'ASSOCIATION

- 3.1 Déployer le nouveau site web et familiariser les membres à son utilisation aux fins de transmission des connaissances généalogiques et d'optimisation des services de l'association;
- 3.2 Développer un outil numérique permettant à notre généalogiste et son équipe de consolider notre base de données, d'accélérer la saisie de nouvelles données et activer la recherche de données sur les familles souches dont nous disposons peu de données;
- 3.3 Favoriser le recrutement de la relève des bénévoles en mettant à leur disposition un guide des pratiques et procédures pour l'exercice des rôles d'administrateur ou de répondant de services.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

3. PRIORITÉS D'ACTION, PROCHAINE ANNÉE D'OPÉRATION (2025 – 26) CONCERNANT LA RECHERCHE EN GÉNÉALOGIE

- 3.4 Rendre accessible sur notre site web les données de généalogie des deux premières générations des 25 familles souches des Roy;
- 3.5 Établir une stratégie de recherche et de service en généalogie adaptée aux changements du tissu social tels que les changements dans les modèles familiaux, l'ouverture des archives pour les personnes adoptées ou encore le recours à des tests d'ADN pour retrouver les descendants des ancêtres des familles Roy ou portant un patronyme dérivé.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

3. PRIORITÉS D'ACTION, PROCHAINE ANNÉE D'OPÉRATION (2025 – 26) CONCERNANT LA TRANSMISSION DES CONNAISSANCES EN GÉNÉALOGIE

- 3.6 Informer et recommander à nos membres les ateliers et conférences de formation offerts en partenariat avec la Fédération québécoise des Sociétés de généalogie;
- 3.7 Offrir en webinaire la transmission de connaissances de base en généalogie appliquée au patronyme Roy ou d'un nom dérivé non-offert par la Fédération québécoise des Sociétés de généalogie;
- 3.8 Poursuivre semestriellement l'édition imprimée de la revue «Les Souches», à partir des contenus de la revue électronique «Les Souches 2.0» diffusée mensuellement sur notre site web reconfiguré, et ce, de façon à exploiter progressivement le meilleur des deux plateformes médiatiques



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

3. PRIORITÉS D'ACTION, PROCHAINE ANNÉE D'OPÉRATION (2025 – 26)

CONCERNANT LE MARKETING DE L'ASSOCIATION

- 3.9 Établir une stratégie de recrutement à paliers multiples mettant à contribution nos membres et leurs familles à titre de relayeurs;
- 3.10 Diffuser simultanément une première campagne numérique de recrutement de membres;
- 3.11 Promouvoir aux fins de recrutement les résultats de la recherche des données généalogiques obtenues et en lien avec les familles souches pour lesquelles nous avons peu ou pas de membres;
- 3.12 Élaborer et réaliser un plan de communication misant sur l'utilisation optimale du nouveau site web, sur une présence Facebook soutenue et la constance de notre infolettre afin de promouvoir la demande des services déjà établis : élaboration de lignées généalogiques, livres et revues de la boutique, ainsi que l'inscription au rassemblement annuel de l'association «Réunir pour se souvenir».



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

4. QUELQUES MOTS SUR NOTRE 31e RASSEMBLEMENT ANNUEL

Cette année, notre rassemblement est un événement qui honore, tout particulièrement, la famille souche où nous retrouvons le plus grand nombre de membres de l'AFROY, soit celle de Nicolas Leroy et Jeanne Lelièvre. Ce rassemblement s'adresse à tous les membres, et nous invitons les non-membres à se joindre à l'AFROY. Nous sommes, ensemble, une seule et même grande famille. Le Comité Organisateur de ce rassemblement a élaboré un programme chargé d'histoire avec les visites du village de Saint-Vallier et du Domaine de la Pointe de Saint-Vallier. Nos deux conférenciers émérites, Andrée Roy et Paul St-Arnaud ont su partager leur savoir pour mieux découvrir les lieux de résidence de la famille de Nicolas Leroy et Jeanne Lelièvre, l'une des familles fondatrices de cette région.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

4. QUELQUES MOTS SUR NOTRE 31e RASSEMBLEMENT ANNUEL

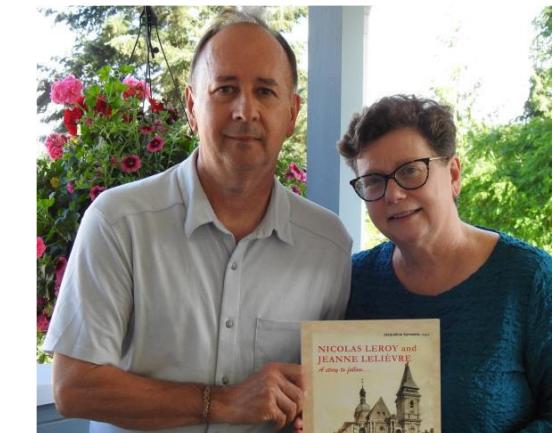
Nous avons également eu le privilège de recevoir la visite d'une délégation française de LeCloucq Michelais, lieu où Pierre Roy (époux de Catherine Ducharme) fut baptisé en 1643. Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous pour partager ce temps de rencontre avec des passionnés de généalogie et d'histoire du Québec et bien entendu avec certains descendants de cette famille souche qui sont avec nous aujourd'hui.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

4. QUELQUES MOTS SUR NOTRE 31e RASSEMBLEMENT ANNUEL

Nous accueillons également de nombreux représentants des autres provinces canadiennes ainsi que des États-Unis. Plus particulièrement Dan Roy et son épouse Annette de la Colombie Britannique, qui ont bénévolement traduit le livre en anglais de Jacqueline Sylvestre sur «Nicolas Leroy et Jeanne Lelièvre. Ce livre est maintenant disponible dans ses deux versions sur notre site web. Un gros merci pour ce travail colossal de traduction, avec un soutien de Réjean Roy pour l'édition du livre et sa mise en ligne.





4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

4. QUELQUES MOTS SUR NOTRE 31e RASSEMBLEMENT ANNUEL

Cela nous démontre bien que les diverses familles souches Roy ou patronyme dérivé originaires de France, se sont établis, à travers le temps, principalement au Québec, mais également dans plusieurs régions du Canada et des États-Unis.

Au courant de cet après-midi, vous aurez l'occasion de visiter notre salon généalogique. Des tables ont été attitrées à l'AFROY et à notre généalogiste, à la Société Historique de Bellechasse ainsi qu'à notre conférencier Paul St-Arnaud, également photographe épris de patrimoine et d'histoire. Vous pouvez bouquiner, apprécier leur expertise ou tout simplement ils pourront répondre à vos questions.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

4. QUELQUES MOTS SUR NOTRE 31e RASSEMBLEMENT ANNUEL

Également, nous avons saisi l'opportunité cette année de mettre en valeur les produits d'art, d'artisanat et du terroir des gens de Saint-Vallier et de la région de Bellechasse. Une autre façon de mieux connaître le savoir-faire des descendants de nos ancêtres ayant habité ce coin de pays, et ce qu'ils nous ont laissé et transmis de génération en génération. Profitez-en.

En plus, une incontournable visite, la murale des personnalités, disposée autour de la salle, mettant en valeur l'histoire de Nicolas Leroy et Jeanne Lelièvre, famille souche que nous célébrons cette année, les accomplissements des nouveaux membres émérites ou nommés au Temple de la renommée de l'AFROY ainsi que de l'entrepreneuriat de dirigeants portant le patronyme Roy. N'hésitez pas à échanger avec eux.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

5. REMERCIEMENTS

D'abord à nos deux conférenciers, Andrée Roy et Paul St-Arnaud, ainsi qu'à Carole Corriveau et Jean-Marc Corriveau qui ont été vos guides ce matin, lors des visites du village de Saint-Vallier de même que Denise Roy, présente au rassemblement et toute son équipe du Domaine de Pointe Saint-Vallier pour leur accueil chaleureux.

Également, merci à Sylvie Corriveau, vice-présidente de la Société historique de Bellechasse, qui a fait des démarches pour faire connaître la tenue de notre rassemblement dans la région et qui est présente également aujourd'hui.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

5. REMERCIEMENTS

Je souhaite également remercier le Comité Organisateur (Michel Audy, Lucie Roy, Lyne Roy, Louis Roy, Suzanne Roy, expert comptable et conjointe de Pierre Dubé, notre webmestre, et moi-même), pour le travail important que nécessite l'organisation du rassemblement, avec un souci de respecter le budget approuvé par le CA.

Un merci particulier à Michel Audy qui a agi comme responsable de ce beau rassemblement.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

5. REMERCIEMENTS

Je ne voudrais pas oublier certains membres comme Andrée Roy, qui a aidé pour la visite du village de Saint-Vallier, Réjean Roy, ou d'autres bénévoles qui demeurent dans l'ombre comme Marie-Pier Dubé (notre photographe, fille de Suzanne Roy et Pierre Dubé) et Kevin Hamel (conjoint de Marie-Pier et présent au bar) en soutien à ce rassemblement. Je remercie également la municipalité de Saint-Vallier qui nous a apporté un soutien de tout instant par l'entremise de madame Marie-Claude Audet, actuellement présente, et sans laquelle le Salon d'exposants des produits d'art, d'artisanat et du terroir n'aurait été aussi bien organisé.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

5. REMERCIEMENTS

Je voudrais également remercier de tout cœur le couple Dan Roy et Annette Lucille Marie de la Colombie Britannique, tous les deux présents, et qui ont traduit plusieurs documents distribués au rassemblement en anglais pour nos membres d'expression anglaise. Merci à vous deux.



4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

5. REMERCIEMENTS

Merci à tous les administrateurs du Conseil d'Administration pour leur engagement tout au long de l'année, et leur présence continue pour la bonne marche de l'Association. Merci à vous pour votre présence et votre soutien continu à l'AFROY. Bonne continuité en vous souhaitant beaucoup de plaisir, et de belles retrouvailles.

Merci à vous tous !



5- RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE 2024 - 2025

J'ai débuté mon mandat à titre de trésorière de l'AFROY en cours d'année, poursuivant ainsi le travail accompli par Lucie, secrétaire et registraire. J'ai été responsable de la tenue de livre et la préparation des états financiers périodiques que j'ai présentés au conseil d'administration.

Je vous expose les états financiers de l'association pour l'exercice de 12 mois terminé le 31 mai 2025, et ce, en comparaison avec l'exercice précédent.

Les états financiers de l'exercice 2024-2025 ont été sous l'analyse de notre vérificateur externe, Madame Suzanne Roy.



5- RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE 2024 - 2025

BILAN COMPARATIF

L'actif total s'est accru de 7260\$ passant de 46372\$ à 53632\$. Cet accroissement s'explique par :

1. Une légère augmentation du solde de l'encaisse;
2. Une augmentation au niveau des placements par l'ajout de somme en provenance de l'encaisse ainsi que la capitalisation des intérêts;
3. L'Inventaire est demeuré stable, pas de participation à des salons de généalogie;
4. Une diminution des charges payées d'avance (frais d'hébergement Web, local des archives, Domaine hébergement internet).



5- RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE 2024 - 2025

BILAN COMPARATIF

Le **passif** a connu une augmentation de 5303\$ passant de 9628\$ à 14931\$, voici l'explication de cette augmentation:

1. L'augmentation des comptes à payer (pour la refonte du site et pour paiement des redevances de livres)
2. Le remboursement du financement ACCORD D;
3. La radiation des comptes des parts des Régions, après vérification, il n'y a plus d'activités et personne pour la relève;
4. L'augmentation des sommes perçues d'avance;
 - Somme perçue d'avance pour rassemblement 2024 et collecte de fonds (réserve pour travaux futurs site web et base de données généalogiques);
5. L'augmentation des cotisations membres encaissés d'avance.



5- RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

2024 - 2025

ÉTAT DES RÉSULTATS COMPARATIFS :

Notre produit est passé de 17672\$ à \$33316\$ soit une variation de 15644\$ s'expliquant ainsi :

1. Le succès de la campagne de financement pour la refonte de notre site Web;
2. Cotisation de membres partenaires;
3. Radiation des comptes droits à payer;
4. Les revenus d'intérêt.



5- RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

2024 - 2025

ÉTAT DES RÉSULTATS COMPARATIFS :

Les charges ont augmenté de 3241\$ passant de 28117\$ à 31359\$. La variation s'explique par :

1. Arrêt temporaire de la revue «Les Souches» faute d'éditeur pour prendre la relève;
2. Diminution des frais d'assemblée générale, par l'implication accrue de certains bénévoles, par un suivi serré des dépenses;
3. Augmentation des frais de paiement PayPal, frais stripe (logiciel de la campagne de sociofinancement) mode de paiement utilisé par les membres lors de la collecte de fonds et pour achat à la boutique, pour le renouvellement et l'adhésion des membres;
4. Augmentation des coûts d'internet et d'hébergement de notre site web, mise à niveau pour la campagne de financement;
5. Refonte du site internet, (but de la campagne de financement) dépense passée en totalité au 31 mai 2025;
6. Réunions CA et CE en présentiel .



5- RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE 2024 - 2025

En conclusion,

L'exercice financier terminé au 31 mai 2025 affiche un surplus de 1957\$ versus un déficit de 10445\$ pour l'exercice précédent.

La tenue de la campagne de financement, un suivi rigoureux des dépenses, une grande implication des membres du conseil d'administration ont permis l'atteinte de ces résultats. De constants efforts sont déployés afin d'améliorer les services offerts à ses membres. Nous avons à cœur la continuité de l'Association, aidez -nous à la faire grandir en partageant ses réalisations.

Merci de votre participation à cet AGA 2025.



5- RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE BILAN COMPARATIF

ACTIF

Actifs à court terme

Capital social CP Pointe Ste-Foy	5,00	5,00
Capital social - Part ristournes CP	0,00	0,00
Petite caisse	150,00	150,00
C. P. Pointe SAINTE-FOY	<u>1 200,21</u>	<u>773,22</u>
Total de l'encaisse	<u>1 355,21</u>	<u>928,22</u>
Placement#5 ET1 1 an rachetable	20 000,00	33 296,65
Placement#4 ET2 Épargne à terme régulier	9 720,46	9 437,34
Compte Avantage Entreprise ET3	<u>21 635,50</u>	<u>275,48</u>
Total à recevoir	<u>51 355,96</u>	<u>43 009,47</u>
Charges payées d'avance & dépôts	<u>101,59</u>	<u>1 614,56</u>
Total actifs à court terme	<u>52 812,76</u>	<u>45 552,25</u>
 Actifs de stock		
Inventaire en main	<u>819,45</u>	<u>819,45</u>
Total actifs de stock	<u>819,45</u>	<u>819,45</u>
 TOTAL ACTIF	<u>53 632,21</u>	<u>46 371,70</u>

PASSIF

Passif à court terme

Comptes à Payer	6 241,33	0,00
Prêt Accord D	0,00	2 837,85
Part Région Québec-Lévis	0,00	1 248,05
Part Région Beauce-Etchemin	0,00	523,73
Part Région Montérégie	0,00	295,00
Part Région Outaouais	<u>0,00</u>	<u>1 278,54</u>
Droits à payer	0,00	3 345,32
Revenus encaissés d'avance	7 710,00	2 875,00
Membres encaissés d'avance	<u>980,00</u>	<u>570,00</u>
Total du passif à court terme	<u>14 931,33</u>	<u>9 628,17</u>
 TOTAL PASSIF	<u>14 931,33</u>	<u>9 628,17</u>

20 septembre 2025

au 2025-05-31

au 2024-05-31



5- RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

BILAN COMPARATIF

AVOIR DES PROPRIÉTAIRES

Avoir des propriétaires

Bénéfices non répartis- exer. préc.	36 743,53	47 189,02
Bénéfice net	1 957,35	(10 445,49)
Total - Avoir des propriétaires	38 700,88	36 743,53

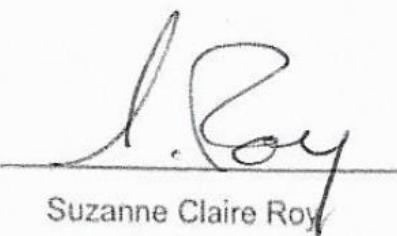
TOTAL AVOIR DES PROPRIÉTAIRES

38 700,88	36 743,53
-----------	-----------

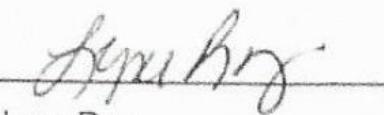
PASSIF ET AVOIR

53 632,21	46 371,70
-----------	-----------

Présidente :


Suzanne Claire Roy

Trésorière :


Lyne Roy



5- RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS

Association des Familles Roy d'Amérique

État des résultats comparatif

2024-06-01 au 2025-05-31	2023-06-01 au 2024-05-31
-----------------------------	-----------------------------

PRODUIT

Produit des ventes

Membres Annuels	5 333,00	5 310,00
Membres Partenaires	265,00	
Dons (Revenus d'activités)	11,00	0,00
Assemblée générale	7 341,00	7 668,00
Dons (au renouvellement)	495,00	1 243,00
Recette - Collectes de fonds	12 571,00	0,00
Service Recherche Généalogique	170,00	150,00
Échange US	495,78	241,35
Revenus spéciaux	3 345,32	15,00
Redevances FQSG	15,00	0,00
Ventes de Documents	380,13	306,00
Volumes Nicolas LeRoy	1 394,40	910,00
Volumes Siméon LeRoy dit Audy	115,00	1 290,00
Volumes Les Cordonniers Roy	50,00	60,00
Volume Pierre Roy et Catherine Ducharme	298,64	0,00
Ventes Produits Promotionnels	80,95	64,00
Ventes nettes	32 361,22	17 257,35

Autres produits

Revenu d'intérêts	954,71	414,45
Total - Autres produits	954,71	414,45

TOTAL PRODUIT

20 septembre 2025

33 315,93 17 671,80



5- RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS

CHARGE	2024-06-01 au 2025-05-31	2023-06-01 au 2024-05-31
Frais généraux d'administration		
Revue Les Souches	3 549,08	5 057,23
Frais comptables & judiciaires	165,00	108,90
Publicité & promotions	214,62	0,00
Courrier & frais postaux	541,48	334,34
Frais de paiement paypal et Stripe	2 202,67	239,22
Assurance	0,00	100,00
Intérêt & frais bancaires	283,97	248,09
Fournitures de bureau	896,63	165,15
Assemblée générale	7 137,17	15 360,83
Réunions CA et CE	594,35	0,00
Cotisations Féd. Familles Souches	50,00	373,00
Cotisations Féd. Sociétés de Généalogie	170,00	170,00
Cotisation Féd. Histoire Québec	262,50	0,00
Formation administrateurs	50,00	
Salons & Rencontres	0,00	0,00
Fournitures-Impressions	442,59	49,21
Produits Promotionnels	0,00	0,00
Service Recherche Généalogique	0,00	150,00
Loyer pour archives	903,90	870,17
Internet	3 871,33	2 988,76
Site Web refonte	6 990,00	
Volumes Les Cordonniers Roy	40,00	48,00
Volumes Siméon LeRoy dit Audy	97,00	996,00
Volumes Nicolas LeRoy	1 114,78	712,41
Coût des ventes	1 050,76	145,98
Frais de représentation	211,94	0,00
Opérations années antérieure	518,81	0,00
Total - Frais généraux d'admin.	31 358,58	28 117,29
TOTAL CHARGE	31 358,58	28 117,29
BÉNÉFICE NET	1 957,35	(10 445,49)



Détails de la campagne de sociofinancement 2024

Je vous présente le détail des recettes de la campagne de sociofinancement terminée en janvier 2025 dont l'objectif était la reconfiguration de notre site Web

La somme cumulée de la campagne de sociofinancement se chiffre à **20 201\$** et ce montant comprend des contreparties offertes aux donateurs lors de leur souscription.

Ces contreparties soustraites du total de 20 201,00\$, sont des revenus qui ont alimentés la campagne,

Abonnement de membres réguliers	875,00\$	
Abonnement membres partenaires	1 400,00\$	
Vente livres Nicolas LeRoy et Jeanne Lelièvre	490,00\$	
Vente Pierre Roy et Catherine Ducharme	75,00\$	
Vente Mathurin Roy et Marguerite Biré	75,00\$	
Revue les Souches	119,40\$	
Recherche généalogique	<u>480,00\$</u>	
		3 514,40\$

Les frais d'administration

La Ruche (organisme de sociofinancement soutenue par le mouvement Desjardins	1 942,00\$	
Frais postaux	<u>124,60\$</u>	
		2 066,60 \$

Contrat Dynamics-Arts (refonte du site web)
À la suite de l'appel d'offre, signé le 26 avril 2025
Tel que présenté à l'état des résultats

6 990,00\$

TOTAL DES RECETTES ENGAGÉES

Tel que présenté à l'état des résultats **12 571,00\$**

RÉSERVE POUR TRAVAUX FUTURS SITE WEB ET BASE DE DONNÉES GÉNÉALOGIQUES

Fonds en provenance du solde de la collecte 7 630,00\$

RECETTES TOTALES

20 septembre 2025

20 201,00\$



5- VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

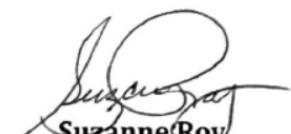
RAPPORT DE L'ANALYSE COMPTABLE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MAI 2025

Lévis le 16 septembre 2025,

AUX MEMBRES,

J'ai pris connaissance des états financiers de l'Association des familles Roy d'Amérique dressés au 31 mai 2025. Je me suis assurée de l'exactitude des principaux postes du bilan et de l'état des résultats. Je suis donc en mesure de constater que les états financiers sont conformes aux principes comptables généralement reconnus.

Bien à vous



Suzanne Roy
Rue de la Sarcelle
Lévis Qc G6X 3S8



6- NOMINATION D'UN EXPERT FINANCIER POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2025 - 2026

RÉSOLUTION VISANT À LA NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR FINANCIER

Selon l'article 14.02 de nos règlements :

À la fin de chaque exercice, les livres et le bilan financiers de l'association sont examinés annuellement par un vérificateur indépendant proposé par le conseil d'administration. Sa fonction est confirmée par les membres lors de leur assemblée annuelle.

Il est résolu par l'assemblée de confirmer madame Suzanne Roy (membre #1273) comme vérificateur indépendant pour l'année 2025-2026, puisqu'elle est proposée par le conseil d'administration.

Lucie Roy
Secrétaire



8- MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

(articles 6.02, 6.04, 6.05a, 6.06, 6.07b, 6.09, 6.09a, 6.10, 7.02, 7.04, 8.06, 8.07, 8.10, 9, 9.02, 10.01, 10.02, 12.04, 14, 14.02, 14.03)

AVIS AUX MEMBRES

de l'Association des familles Roy d'Amérique

Conformément à l'article 15 des Règlements généraux, la secrétaire a fait parvenir à tous les membres le texte des propositions soumises et la proposition du Conseil d'administration au moins dix (10) jours avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle. Le 14 août 2025, le Conseil d'administration a adopté une résolution de modifications de certains articles des Règlements généraux et a demandé qu'elle soit soumise aux membres pour approbation lors de l'Assemblée générale annuelle du 20 septembre 2025.

Lucie Roy

Secrétaire



8- MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

(articles 6.02, 6.04, 6.05a, 6.06, 6.07b, 6.09, 6.09a, 6.10, 7.02, 7.04, 8.06, 8.07, 8.10, 9, 9.02, 10.01, 10.02, 12.04, 14, 14.02, 14.03)

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

Merci à nos administrateurs Bertrand Roy et Michel Turcotte pour leurs recommandations des modifications aux règlements généraux (entérinés par le Conseil d'Administration), tels que présentés aujourd'hui



8- MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Article	Catégorie	Libellé en vigueur adopté le 21 septembre 2024	Libellé proposé
6.02	Les membres	6.02 - Cotisation L'assemblée générale, à la suite d'une résolution du conseil d'administration, détermine la cotisation annuelle des membres. L'adhésion d'un membre prend effet à la date où il acquitte sa cotisation annuelle et se termine un an (365 jours) après cette date. Le membre reçoit par courriel un avis de renouvellement environ trois mois avant l'expiration de son adhésion; s'il n'a pas fourni d'adresse courriel, l'avis lui sera transmis par la poste.	6.02 - Cotisation L'assemblée générale, à la suite d'une résolution du conseil d'administration, détermine la cotisation annuelle des membres. L'adhésion d'un membre prend effet à la date où il acquitte sa cotisation annuelle et se termine un an (365 jours) après cette date. Le membre reçoit par courriel un avis de renouvellement environ trois mois avant l'expiration de son adhésion; s'il n'a pas fourni d'adresse courriel, l'avis lui est transmis par la poste.
6.04	Les membres	6.04 – Catégories et définition L'Association compte cinq catégories de membres : <ul style="list-style-type: none">• Membre régulier• Membre associé• Membre partenaire• Membre à vie• Titres de reconnaissance:<ul style="list-style-type: none">◦ Membre émérite◦ Temple de la renommée	<ul style="list-style-type: none">• Membre à vie (Les droits de cette catégorie sont modifiés par l'article 6.06)
6.05a	Les membres	6.05a - Membre associé Toute personne résidant à la même adresse qu'un membre régulier. Le membre associé ne paye que la moitié de la cotisation annuelle d'un membre régulier. Il jouit des mêmes droits mais ne reçoit pas la revue. Si la personne est âgée de moins de 18 ans, l'approbation d'un parent est nécessaire. 20 septembre 2025	6.05a - Membre associé Toute personne résidant à la même adresse qu'un membre régulier. Le membre associé ne paye que la moitié de la cotisation annuelle d'un membre régulier.



8- MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Article	Catégorie	Libellé en vigueur adopté le 21 septembre 2024	Libellé proposé
6.06	Les membres	6.06 - Membre à vie À compter du 16 septembre 2023, la catégorie «membre à vie» n'est plus attribuée aux membres, mais ceux qui détenaient déjà ce privilège (cotisation acquittée) le demeurent. Ainsi, ils bénéficient des mêmes priviléges qu'un membre régulier, sans avoir à payer une cotisation annuelle. Ce membre peut siéger au conseil d'administration et voter lors des assemblées. Ce titre n'est attribué qu'à la personne qui en a fait la demande et ne peut être partagé, même à un conjoint. Ce titre est non transférable et prend fin au décès de membre.	6.06 - Membre à vie La catégorie « membre à vie » n'est plus attribuée à un membre, mais ceux qui détenaient déjà ce privilège conservent ce statut. Ainsi, ils bénéficient des mêmes priviléges qu'un membre régulier, sans avoir à payer une cotisation annuelle. Ce membre peut siéger au conseil d'administration et voter lors des assemblées. Ce titre est non transférable et prend fin au décès du membre.
6.07b	Les membres	6.07b - Temple de la renommée On ne parle pas ici d'un membre, mais d'une personne désignée au Temple de la renommée. Le conseil d'administration peut honorer toute personne, descendant agnat ou cognat d'un ancêtre Roy, s'étant distinguée de façon significative, selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">• Démontrer ou avoir démontré, par ses réalisations, qu'il ou qu'elle repousse ou a repoussé les limites de l'engagement, de la réalisation personnelle, communautaire ou sociétale;• Avoir réalisé des actions d'une valeur particulière dans son secteur d'activité;	6.07b - Temple de la renommée Le Temple de la renommée est une façon pour l'Association de souligner les réalisations exceptionnelles d'une personne, descendant agnat ou cognat d'un ancêtre Roy, s'étant distinguée de façon significative. Cette personne n'a pas à être membre de l'Association. C'est le conseil d'administration qui sur recommandation, peut désigner de telles personnes, même à titre posthume, en prenant en compte les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">• Démontrer ou avoir démontré, par ses réalisations, qu'il ou qu'elle repousse ou a repoussé les limites de l'engagement, de la réalisation personnelle, communautaire ou sociétale;• Avoir réalisé des actions d'une valeur particulière dans son secteur d'activité;• Avoir réalisé des actions inspirantes pour les générations montantes susceptibles de marquer la mémoire collective;• S'être distinguée dans l'un des domaines suivants :<ul style="list-style-type: none">○ Culture / Arts / Généalogie



8- MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Article	Catégorie	Libellé en vigueur adopté le 21 septembre 2024	Libellé proposé
		<ul style="list-style-type: none">• Avoir réalisé des actions inspirantes pour les générations montantes susceptibles de marquer la mémoire collective;• S'être distinguée dans l'un des domaines suivants :<ul style="list-style-type: none">◦ Culture / Arts / Généalogie◦ Engagement communautaire / Social / Environnement◦ Politique / Économie◦ Santé / Technologie◦ Entrepreneuriat / Affaires◦ Sport / Exploration / Aventure / Loisirs <p>La personne honorée n'est pas nécessairement un membre de l'Association, mais elle peut le devenir à la condition qu'elle acquitte sa cotisation annuelle. Une personne ainsi honorée reçoit les avis de convocation aux assemblées générales, peut y assister, mais n'a pas droit de vote. Elle aura alors droit aux priviléges d'un membre régulier : droit de vote et possibilité de devenir membre du conseil d'administration.</p>	<ul style="list-style-type: none">◦ Engagement communautaire / Social / Environnement◦ Politique / Économie◦ Santé / Technologie◦ Entrepreneuriat / Affaires◦ Sport / Exploration / Aventure / Loisirs
6.09	Les membres	6.09 - Destitution Les membres qui n'auront pas payé leur cotisation depuis trois mois ne seront plus considérés comme membres. Cependant ils pourront redevenir membres après avoir payé la cotisation de l'année courante et les arrérages.	6.09 - Révocation du statut de membre Les membres qui n'auront pas payé leur cotisation depuis trois mois ne seront plus considérés comme membres. Cependant ils pourront redevenir membres après avoir payé la cotisation de l'année courante.



8- MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Article	Catégorie	Libellé en vigueur adopté le 21 septembre 2024	Libellé proposé
		Les membres qui feront preuve de harcèlement envers d'autres membres quels qu'ils soient, pourront être destitués.	
6.09a	Les membres Nouvel article	6.09a- Comportement des membres	6.09a - Comportement des membres Les membres de l'Association doivent adopter en tout temps un comportement respectueux et courtois envers les autres membres, les bénévoles, ainsi que toute personne en lien avec l'Association. Toute forme d'agressivité, d'intimidation, de harcèlement ou de comportement inapproprié, sous quelque forme que ce soit, est prohibée. Tout manquement à cette règle peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la révocation du statut de membre, selon la gravité des faits, sur décision du conseil d'administration qui prend cette décision après avoir donné au membre en défaut l'occasion de se faire entendre. De même, un membre qui souhaite devenir administrateur peut se voir refuser cette nomination si, de l'avis du conseil d'administration, cette personne a déjà fait montre d'un comportement répréhensible.
6.10	Les membres	6.10 - Communications avec les membres Considérant les coûts de la poste et l'utilisation quasi généralisée des messageries électroniques, les communications écrites avec les membres sont par courriel à l'adresse que le membre aura indiquée lors de son adhésion ou du renouvellement de celle-ci. Cette méthode sera utilisée tant pour les convocations aux assemblées générales que pour toute autre activité. Le membre qui désire recevoir les communications par la poste devra faire la demande lors de son adhésion ou du renouvellement de celle-ci; les	6.10 - Communications avec les membres Considérant les coûts de la poste et l'utilisation quasi généralisée des messageries électroniques, les communications écrites avec les membres sont faites par courriel à l'adresse que le membre a indiquée lors de son adhésion ou du renouvellement de celle-ci. Cette méthode est utilisée tant pour les convocations aux assemblées générales que pour toute autre activité. Le membre qui désire recevoir les communications par la poste doit faire la demande lors de son adhésion ou du renouvellement de celle-ci; les communications lui sont alors transmises par la poste.



8- MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Article	Catégorie	Libellé en vigueur adopté le 21 septembre 2024	Libellé proposé
		communications lui seront alors transmises par la poste.	
7.02	Les assemblées des membres	7.02 - Assemblée spéciale Une assemblée spéciale des membres de l'Association peut être convoquée par le conseil d'administration, le président ou à la requête d'au moins un dixième des membres en règle de l'Association*.	7.02 - Assemblée spéciale Une assemblée spéciale des membres de l'Association peut être convoquée par le conseil d'administration, le président ou à la requête d'au moins 20% des membres en règle de l'Association*.
7.04	Les assemblées des membres	7.04 -Contenu de l'avis L'avis de convocation à une assemblée annuelle des membres doit mentionner le lieu, la date et l'heure de l'assemblée. L'avis de convocation à une assemblée spéciale doit mentionner en plus, en termes généraux, les objets de l'assemblée	7.04 -Contenu de l'avis L'avis de convocation à une assemblée annuelle des membres doit mentionner le lieu, la date et l'heure de l'assemblée. L'avis de convocation à une assemblée spéciale doit mentionner en plus, en termes généraux, les objets de l'assemblée. Les procès-verbaux faisant l'objet d'un point doivent être inclus.
8.06	Les administrateurs	8.06 - Destitution À moins de disposition contraire de l'acte constitutif, tout administrateur peut être destitué de ses fonctions avant terme, pour motif, par les membres ayant le droit de l'élire et réunis en assemblée générale ou spéciale convoquée à cette fin, au moyen d'une résolution adoptée à la majorité simple. L'administrateur visé par la résolution de destitution doit être informé du lieu, de la date et de l'heure de l'assemblée convoquée aux fins de le destituer dans le même délai que celui prévu pour la convocation de cette assemblée. Il peut y assister et y prendre la parole ou, dans une déclaration écrite et lue par le président de l'assemblée, exposer les motifs de son opposition à la résolution proposant sa destitution.	8.06 - Destitution Sous réserve de l'article 8.07 , tout administrateur peut être destitué de ses fonctions avant terme, pour motif, par les membres ayant le droit de l'élire et réunis en assemblée générale ou spéciale convoquée à cette fin, au moyen d'une résolution adoptée à la majorité simple. L'administrateur visé par la résolution de destitution doit être informé du lieu, de la date et de l'heure de l'assemblée convoquée aux fins de le destituer dans le même délai que celui prévu pour la convocation de cette assemblée. Il peut y assister et y prendre la parole ou, dans une déclaration écrite et lue par le président de l'assemblée, exposer les motifs de son opposition à la résolution proposant sa destitution.



8- MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Article	Catégorie	Libellé en vigueur adopté le 21 septembre 2024	Libellé proposé
		président de l'assemblée, exposer les motifs de son opposition à la résolution proposant sa destitution.	
8.07	Les administrateurs	8.07 - Fin du mandat avant terme Le mandat d'un administrateur prend fin en raison de son décès, de sa démission, de sa destitution ou s'il vient à perdre les qualifications requises pour être administrateur prévues à l'article 8.02 ou s'il s'absente à plus de deux réunions consécutives du conseil d'administration sans avoir motivé son absence à la satisfaction du conseil d'administration.	8.07 - Fin d'un mandat avant son terme Le mandat d'un administrateur prend fin en raison de son décès, de sa démission, de sa destitution ou s'il s'absente à plus de deux réunions consécutives du conseil d'administration sans avoir motivé son absence à la satisfaction du conseil d'administration. Dans le cas d'absences sans motifs valables, le mandat prend fin lorsque le conseil, après avoir donné à l'administrateur concerné l'occasion de les justifier, juge opportun de prendre acte de la fin du mandat et il peut, dès ce moment, procéder à son remplacement au sein du conseil. Cette décision est finale.
8.10	Les administrateurs	8.10 – Indemnisation l'Association peut, au moyen d'une résolution du conseil d'administration, indemniser ses dirigeants, présents ou passés, de tous frais et dépenses, de quelque nature qu'ils soient, encourus en raison d'une poursuite civile, criminelle ou administrative à laquelle ils étaient parties en cette qualité, à l'exception des cas où ces dirigeants ont commis une faute lourde ou ont agi de façon frauduleuse ou grossièrement négligente. Aux fins d'acquittement de ces sommes, l'Association peut souscrire une assurance au profit de ses dirigeants.	8.10 - Indemnisation L'Association peut, au moyen d'une résolution du conseil d'administration, indemniser ses dirigeants, présents ou passés, de tous frais et dépenses, de quelque nature qu'ils soient, encourus en raison d'une poursuite civile, criminelle ou administrative à laquelle ils étaient parties en cette qualité, à l'exception des cas où ces dirigeants ont commis une faute lourde ou ont agi de façon frauduleuse ou grossièrement négligente. Aux fins d'acquittement de ces sommes, l'Association peut souscrire une assurance au profit de ses dirigeants.
9	CHOIX ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9 - CHOIX ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9 - PROCÉDURE D'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LORS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES



8- MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Article	Catégorie	Libellé en vigueur adopté le 21 septembre 2024	Libellé proposé
9.02	CHOIX ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9.02 - Président d'élection L'assemblée élit un président d'élection et un secrétaire.	9.02 - Nomination de deux personnes à la présidence et au secrétariat d'élection. L'assemblée procède à l'élection d'un membre à la présidence et au secrétariat d'élection.
10.01	LES POUVOIRS DES ADMINISTRATEURS	10.01- Comités Les administrateurs peuvent créer des comités, y compris des comités de familles ou régionaux et un comité de mise en candidature, et en déterminer le fonctionnement, pour permettre à l'Association d'atteindre ses objectifs.	10.01 Comités Les administrateurs peuvent créer des comités et en déterminer le fonctionnement pour permettre à l'Association d'atteindre ses objectifs. Il peut également les dissoudre s'il y a lieu.
10.02	LES POUVOIRS DES ADMINISTRATEURS	10.02 - Dépenses Les administrateurs peuvent autoriser les dépenses visant à promouvoir les objectifs de l'Association. Ils peuvent également par résolution permettre à un ou plusieurs dirigeants d'embaucher des employés pour des mandats particuliers, et d'en fixer les conditions, y compris la rémunération.	10.02 - Dépenses Les administrateurs peuvent, par résolution, établir les modalités de remboursement des frais de déplacement et autres déboursés encourus par les administrateurs aux fins d'assister aux assemblées et réunions de l'Association ou dans l'exercice de leurs fonctions. Ils peuvent également autoriser les dépenses visant à promouvoir les objectifs de l'Association et permettre à un ou plusieurs dirigeants d'embaucher des personnes pour des mandats particuliers, et d'en fixer les conditions, y compris la rémunération.
12.04	LES OFFICIERS DE L'ASSOCIATION	12.04 - Secrétaire Le secrétaire a la garde des archives, des documents et des registres de l'Association. Il agit comme secrétaire aux assemblées du conseil d'administration, du comité exécutif et des assemblées générales et spéciales des membres. Il doit donner ou voir à faire donner les avis de convocation pour toute assemblée du conseil d'administration et de ses comités le cas échéant, du comité exécutif, pour les assemblées générales et spéciales des membres.	12.04 - Secrétaire Le secrétaire a la garde des archives, des documents et des registres de l'Association. Il agit comme secrétaire aux assemblées du conseil d'administration, du comité exécutif et des assemblées générales et spéciales des membres. Il doit donner ou voir à faire donner les avis de convocation pour toute assemblée du conseil d'administration et de ses comités le cas échéant, du comité exécutif, pour les assemblées générales et spéciales des membres.



8- MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Article	Catégorie	Libellé en vigueur adopté le 21 septembre 2024	Libellé proposé
		assemblée du conseil d'administration et de ses comités le cas échéant, du comité exécutif, pour les assemblées générales et spéciales des membres. Il doit garder les procès-verbaux de toutes les assemblées générales dans un livre tenu à cet effet. Il doit garder en sécurité le sceau de l'Association. Il est chargé des archives administratives de l'Association, y compris les livres contenant les noms et adresses des administrateurs de l'Association. Il voit à recueillir tous documents, films, photos, etc, qui constituent les archives de l'Association, voit à leur classement et les dépose en lieu sûr, éventuellement aux Archives nationales du Québec ou dans un centre d'archives régional ou à tout autre endroit fixé par le conseil d'administration. Il est chargé de tenir ou de voir à faire tenir à jour le répertoire des membres, de transmettre à chacun sa carte de membre et de leur adresser leur avis de renouvellement de cotisation au moins un mois avant échéance. Il exécute tout autre mandat qui peut lui être confié par le conseil d'administration.	Il doit garder les procès-verbaux de toutes les assemblées générales dans un livre tenu à cet effet. Il est chargé des archives administratives de l'Association, y compris les livres contenant les noms et adresses des administrateurs de l'Association. Il voit à recueillir tous documents, films, photos, etc, qui constituent les archives de l'Association, voit à leur classement et les dépose en lieu sûr, éventuellement aux Archives nationales du Québec ou dans un centre d'archives régional ou à tout autre endroit fixé par le conseil d'administration. Il est chargé de tenir ou de voir à faire tenir à jour le répertoire des membres, de transmettre à chacun sa carte de membre et de leur adresser leur avis de renouvellement de cotisation au moins un mois avant échéance. Il exécute tout autre mandat qui peut lui être confié par le conseil d'administration.
14	L'EXERCICE FINANCIER ET LE VÉRIFICATEUR OU EXPERT-COMPTABLE	L'EXERCICE FINANCIER ET LE VÉRIFICATEUR OU EXPERT-COMPTABLE	L'EXERCICE FINANCIER ET LA VÉRIFICATION
14.02	L'EXERCICE FINANCIER ET LE VÉRIFICATEUR OU EXPERT-COMPTABLE	Vérificateur ou expert-comptable Le vérificateur ou tout autre expert-comptable est nommé chaque année par les membres lors de	Vérification des états financiers 1. À la fin de chaque exercice, les livres et le bilan financiers de l'association sont examinés annuellement par un vérificateur



8- MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Article	Catégorie	Libellé en vigueur adopté le 21 septembre 2024	Libellé proposé
		leur assemblée annuelle. Aucun administrateur ou dirigeant de l'Association ne peut être nommé vérificateur ou expert-comptable.	<p>indépendant proposé par le conseil d'administration. Sa fonction est confirmée par les membres lors de leur assemblée annuelle.</p> <p>2. Le vérificateur indépendant n'a pas à être membre d'un ordre professionnel de comptable. Il peut s'agir d'un professionnel qualifié ou de toute personne ayant une expérience pertinente en comptabilité ou gestion financière.</p> <p>3. Le vérificateur choisi ne doit pas être un membre du conseil d'administration ni avoir un lien personnel ou professionnel avec un membre du conseil.</p> <p>4. Description du mandat du vérificateur :</p> <p>a) L'examen des états financiers repose principalement sur des interrogations et des procédures analytiques, notamment l'échantillonnage aléatoire de différentes pièces comptables, pour vérifier la cohérence et la plausibilité des informations fournies dans les états financiers. Ce processus n'implique pas de tests détaillés ou d'examen complet des contrôles internes.</p> <p>b) L'examen porte sur la véracité des comptes et leur conformité aux pratiques comptables reconnues, notamment les normes applicables aux organisations sans but lucratif.</p> <p>c) Le vérificateur rédige ses conclusions et recommandations s'il a lieu et les transmet au conseil d'administration.</p> <p>5. Les états financiers pour l'exercice financier se terminant au 31 mai de chaque année sont présentés aux membres lors de l'assemblée générale annuelle avec le rapport du vérificateur.</p> <p>6. Cette procédure peut être révisée si les exigences légales nécessitent une vérification plus approfondie.</p>
14.03	L'EXERCICE FINANCIER ET LE	14.03 - Vérification des livres La vérification des livres a lieu chaque année et un rapport des états financiers est présenté à tous les	14.03 - Vérification des livres



8- MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Article	Catégorie	Libellé en vigueur adopté le 21 septembre 2024	Libellé proposé
	VÉRIFICATEUR OU EXPERT-COMPTABLE	membres en règle à l'assemblée générale et publié dans la reçue Les Souches.	La vérification des livres a lieu chaque année et, après l'assemblée générale, le rapport sur les états financiers est transmis à tous les membres par le moyen choisi par le conseil d'administration.



Merci à nos administrateurs

Bertrand Roy et Michel Turcotte pour leur revue et leurs recommandations dans les changements aux règlements généraux (approuvés par le Conseil d'Administration), tels que présentés à cet AGA.





9- VARIA

VARIA



10- ÉLECTIONS

- Nomination d'un président d'élection
- Nomination d'un secrétaire d'élection



11- ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Tel qu'indiqué dans l'avis de convocation envoyé aux membres

Conformément à l'article 9.01 des Règlements, voici la liste des administrateurs, par numéro de poste, dont le mandat se termine en 2025, et qui sont rééligibles pour un mandat de deux ans :

Poste 6 :	Mme Lucie Roy*
Poste 7 :	Mme Suzanne C. Roy*
Poste 8 :	M. Richard Gaston Roy**
Poste 9 :	M. Jean-Marie Tanguay*
Poste 10 :	M. Michel Audy*
Poste 11 :	M. Michel Turcotte*

*Accepte de se représenter, ** N'accepte pas de se représenter

Selon l'article 8.02 des règlements, seuls peuvent être élus les membres en règle âgés de 18 ans et plus.



12- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

***NOUS VOUS FÉLICITONS POUR VOTRE PRÉSENCE ET
VOUS EN REMERCIONS***